

L'HEBDO QUI CLIC

cgtlehavre.fr

la
cgt
LE HAVRE

Hebdomadaire électronique de l'Union des syndicats CGT du Havre

Directeur de publication : Pierre LEBAS

119 Cours de la République 76600 LE HAVRE – cgtlehavre.fr - 02 35 25 39 75

84

Nouveaux
syndiqués
Depuis le
1^{er} janvier
2012

Le troisième homme
commence à faire peur



Au sommaire du 05 avril 2012 :

L'édito qui clic	Page 2
Communiqué de la CE de l'UD76 :	Page 3
Communiqué de la FILPAC CGT Ouest France :	Page 4
Note et motion de la délégation CGT / Négociations Compétitivité-Emploi :	Pages 5 et 6
Tract UGICT / Elections à l'AGIRC :	Pages 7 et 8
Communiqué de l'UCR CGT / Revalorisation des pensions :	Page 9
Articles de presse / Fralib, Thibault :	Pages 10 et 11
L'agenda revendicatif d'avril :	Page 12
En direct des protocoles électoraux :	Page 13
Le programme de formation syndicale de l'UL :	Page 14
Salon des artistes ouvriers :	Page 15
Relais de Franklin :	Page 16
L'hebdo pratic' :	Pages 17 et 18

L'ÉDITO QUI CLIC

Déclaration de la CGT :

Les salariés, retraités et privés d'emploi, comme l'ensemble des citoyens, femmes et hommes, sont appelés à participer à l'élection présidentielle les 22 avril et 6 mai prochains.

C'est un rendez-vous important pour l'expression démocratique. A ce titre, la CGT ne saurait être neutre, surtout au regard de la gravité de la situation.

Après des décennies de creusement des inégalités, la répartition des richesses doit désormais privilégier les revenus des salariés, des retraités, les minima sociaux et la protection sociale. Elle doit être réorientée vers l'efficacité économique et sociale.

La première des insécurités est bien sociale. Elle est aussi la conséquence de choix politiques.

Face à la mainmise des marchés financiers sur l'ensemble de l'économie et sur les choix de société il faut combattre la spéculation, mettre en place des dispositifs pour financer des activités créatrices d'emploi, investir dans une véritable politique industrielle et développer les services publics prenant en compte l'impératif de développement humain durable.

Face aux pouvoirs des actionnaires devenus exorbitants, il faut donner plus de droits d'intervention aux salariés dans les entreprises et au-delà.

A tous les niveaux, entreprises grandes ou petites, territoires, filières d'activité, Etat et collectivités ... la démocratie sociale doit être une priorité.

La CGT réaffirme ses dix exigences pour sortir de la crise :

- Revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux (SMIC à 1700€)
- Contrôler les aides publiques aux entreprises
- Contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements
- Supprimer les exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires
- Stopper les suppressions d'emplois
- Développer les politiques publiques et les moyens des services publics
- Réformer la fiscalité en profondeur
- Créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédits à taux réduits pour l'investissement productif
- Taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux
- Mettre en place un fond européen de solidarité sociale et de développement économique

En aucun cas le projet de l'extrême droite ne peut ouvrir une perspective de sortie de la crise. La CGT renouvelle son opposition aux idées véhiculées par le Front National et banalisées par d'autres, qui cherche à exploiter les peurs et les désarrois sociaux pour s'enfermer dans une société en repli identitaire, liberticide, discriminatoire et raciste.

Le changement de politique pour conquérir la justice sociale, aider au « vivre ensemble » devient incontournable.

Au vu du bilan et des projets du Président de la République, sa réélection ouvrirait, à coup sûr, une nouvelle séquence de lourds reculs sociaux.

Derrière ses discours sur la « moralisation du capitalisme » ou la « revalorisation du travail », l'essentiel de son action a consisté à favoriser les actionnaires et les plus riches.

Ses choix contribuent à faire payer la crise aux salariés qui n'en sont pas responsables.

Il a choisi de ne pas répondre aux grandes mobilisations nationales de 2009 pour "une autre répartition des richesses", préférant satisfaire les revendications patronales.

En 2010, c'est par le passage en force qu'il a imposé le recul de l'âge de départ en retraite aux millions de manifestants. Le système des retraites est fragilisé, les droits pour des millions de salariés en sont affectés.

Il a érigé le pouvoir personnel en méthode de gouvernement.

Le Président de la République est à l'origine d'un nouveau traité européen qui généralise l'austérité. C'est une nouvelle arme pour amplifier les attaques contre le code du travail, les droits et budgets sociaux, les droits des privés d'emploi, les retraites, les services publics...

Son programme pour demain rejoint les exigences du MEDEF. Ce serait plus d'austérité pour les salariés et les retraités, l'accroissement des inégalités entre les femmes et les hommes, une culpabilisation éhontée des privés d'emploi, la stigmatisation des travailleurs migrants et immigrés, la mise en cause du rôle des organisations syndicales considérées comme obstacles à ses projets. La société française vivrait des clivages plus violents encore et s'enfoncerait encore plus dans la crise.

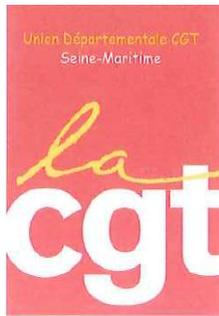
L'élection présidentielle doit créer un nouveau contexte plus favorable aux revendications et au progrès social.

Affirmer sa citoyenneté, c'est aller voter, c'est aussi se syndiquer. Adhérer à la CGT c'est prendre sa place dans le syndicat qui agit au quotidien pour le progrès et la justice sociale.

Les salariés ont besoin d'une présence plus importante du syndicalisme pour créer le rapport de force nécessaire et organiser les luttes pour la prise en compte leurs revendications en toutes circonstances.

Montreuil, le 13 mars 2012

Adoptée à l'unanimité par la Commission Exécutive Confédérale



COMMUNIQUE DE LA COMMISSION EXECUTIVE DE L'UD CGT 76

Nous venons de prendre connaissance de la venue de la première représentante du Front National, pour la deuxième fois, sur les terres ouvrières de Seine-Maritime.

La liberté, la solidarité et l'humanisme ne se construisent pas en opposant les citoyens entre eux, or, force est de constater que le Front National véhicule aujourd'hui comme hier des idées de culpabilisation, de stigmatisation de certains salariés vis-à-vis des autres.

Notre terre normande a de tous temps été une terre d'accueil, d'échange culturel. Avec une façade maritime importante, l'échange avec les salariés du monde a toujours été au cœur de la vie sociale et économique de notre région.

D'ailleurs, le brassage des populations a permis un développement économique très important dans un département à forte implantation industrielle. L'apport de ces travailleurs venant d'autres pays a, n'oublions pas, apporté bien plus de recettes (via les différents impôts notamment) que de dépenses.

Les salariés, la population, les citoyens de Seine-Maritime n'ont rien à gagner, rien à attendre en répondant aux appels de l'extrême droite.

Le bleu va bien au ciel et à la mer de nos belles côtes normandes. Quand la couleur marine se conjugue en politique, le danger pour les libertés collectives et individuelles, la justice sociale n'est jamais bien loin.

Le positionnement de la milliardaire du FN contre les femmes en matière de droits du travail mais aussi contre leur émancipation, son positionnement sur les retraites et les salariés qui manifestaient en 2010, démontre son vrai visage.

Le Front National n'a jamais soutenu la classe ouvrière et les luttes des salariés face au patronat. Le FN prospère sur la crise et s'empare des urgences sociales pour tromper les salariés. Il fait tout pour maintenir les financiers au pouvoir.

L'Union Départementale vous appelle à faire barrage à la banalisation des idées d'extrême droite en participant massivement aux scrutins présidentiels et législatifs des prochaines semaines.

Pour information les forces progressistes du Tréport se retrouveront salle du forum à 11 h 30 le mercredi 4 avril 2012.

Rouen, le 2 avril 2012



Communiqué de la CGT Ouest-France en réponse aux propos de Nicolas Sarkozy lors de ses trois derniers meetings

La CGT Ouest-France tient à réagir vivement à la campagne d'intox que mène actuellement Nicolas Sarkozy à l'encontre de la CGT et notamment en stigmatisant les élus d'Ouest-France (et non des permanents comme insiste le président sortant).

Des salariés d'Ouest-France, en grève à deux reprises, deux fois une heure les lundis 19 et 26 mars derniers, ont mené ce mouvement en solidarité des salariés de Paris Normandie et de la Presse havraise, menacés de liquidation judiciaire.

Ouest-France est paru partiellement à cause de problèmes techniques sur un des deux sites d'impression. A aucun moment les grévistes n'ont imaginé saboter un droit de parole légitime d'un candidat pendant une campagne présidentielle, comme le prétend Nicolas Sarkozy. Le 19 mars, la diffusion avait été également perturbée, jour de parution d'une interview de François Hollande. Ce qui n'a provoqué aucune réaction de sa part.

A trois reprises, lors de ses meetings de Nantes, Elancourt et Nîmes, Nicolas Sarkozy s'est attaqué violemment aux élus CGT d'Ouest-France. Des propos inadmissibles, diffamatoires, autoritaires et mensongers. Diffamatoires parce qu'il porte atteinte à l'honneur de la CGT. Mensongers parce que le président sait très bien que son interview est parue, puisque comme le confirme la direction d'Ouest-France « **environ 60 000 exemplaires sur 770 000** » n'ont pu être tirés.

Vraisemblablement humilié par les consignes de la CGT de ne pas voter pour lui, Nicolas Sarkozy se défend par la haine et le mensonge, qui va bien au-delà des frontières de la CGT puisqu'il entend faire tout, sous le couvert du peuple de France, pour se débarrasser « des corps intermédiaires »...

Jamais aucun candidat à une présidentielle, sauf peut-être l'extrême droite, n'a osé s'attaquer de telle manière au syndicalisme. Vous dites M. Sarkozy que vous n'avez pas peur de nous. **Nous non plus.** Mais nous craignons, si vous étiez réélu que la démocratie et la liberté d'expression soient fortement menacées.

Vous vous dites « candidat pour défendre la liberté de la presse » en France. C'est nous qui la défendons à travers des actions comme celle que nous menons.

Toute cette manipulation ne nous semble pas digne d'un candidat à la présidence. Si vous vouliez enflammer la contestation à trois semaines du premier tour vous ne vous y prendriez pas mieux.

Les élus CGT Ouest-France

Rennes, le 30 mars 2012



bc

- Aux organisations de la CGT

Montreuil, le 30 mars 2012

Note de la délégation CGT¹ « négociation compétitivité-emploi »

La « négociation compétitivité-emploi » revêt un enjeu particulier au regard de l'objectif visé par le Patronat et le positionnement des organisations syndicales.

Il apparaît clairement que le Patronat entend conclure cette négociation le 13 avril prochain. Des organisations syndicales partagent cet objectif.

La CE confédérale débattrà le 3 avril sur ce sujet, notamment en lien avec les perspectives à se fixer pour le 1^{er} mai 2012.

Sans attendre, des dispositions peuvent être prises pour peser plus fortement sur cette négociation.

Vous trouverez, en lien sur le site de la CGT, un [tract](#) destiné aux salariés et un modèle de [motion](#) à faire signer par les syndicats d'entreprises et de groupes. ([La CGT lance une motion syndicale - La cgt](#))

Il y a un enjeu à ce que ces motions soient les plus unitaires possibles afin que cette démarche ait une influence sur les Confédérations qui seraient tentées de signer l'accord national.

Il y a urgence à envoyer ces motions avant le 13 avril 2012 à vos directions d'entreprises, au MEDEF de branches et en territoires. Merci également d'envoyer une copie à l'Activité luttes : coord-luttes.actions@cgt.fr.

Une réunion des fédérations s'est tenue ce jour pour échanger autour de l'enjeu de cette négociation et des dispositions à prendre à partir du matériel mis à votre disposition.

Bien fraternellement,

Pour la délégation CGT

Agnès LE BOT

¹ Composition de la délégation CGT : Agnès LE BOT, Mohammed OUSSEDIK, Maurad RABHI, Anne BRAUN, Isabelle DEPUYDT

Des négociations nationales se tiennent actuellement et les employeurs proposent un texte qui permettrait de baisser les salaires et faire varier la durée du travail par accord d'entreprise, ceci en échange d'un hypothétique engagement à maintenir l'emploi.

Intervenez intersyndicalement dans vos entreprises pour signer et envoyer cette motion syndicale avant le 13 avril 2012.

Modèle de Motion à l'attention des organisations patronales

Le(s) syndicat(s) () de l'entreprise /du groupe () ont pris connaissance du projet d'accord national interprofessionnel proposé par les organisations patronales dans le cadre de la négociation « compétitivité-emploi ».

Ce projet d'accord est inacceptable : il ne vise qu'à diminuer les rémunérations, assouplir le droit du travail en s'attaquant notamment à des dispositions essentielles du contrat de travail des salariés, libéraliser le licenciement, limiter le pouvoir des juges.

Nous refusons de négocier le « chantage à l'emploi ».

Nous exigeons des organisations patronales :

- Qu'elles renoncent à ce projet visant la casse du droit social. Celui-ci ne ferait qu'aggraver la crise économique et sociale.
- Qu'elles discutent et négocient sur des solutions pérennes pour répondre à la crise, notamment en revalorisant les salaires, en développant l'emploi et les qualifications.

Pour le syndicat CGT :

Pour le syndicat ... :

Pour le syndicat ... :

Pour le syndicat ... :

Envoyez dès à présent cette motion, aux directions d'entreprises, au MEDEF de branches et en territoires.

Merci d'envoyer une copie à l'Activité luttes : coord-luttes.actions@cgt.fr

Élections à l'AGIRC



Votez tant qu'il est encore temps !

POUR COMPRENDRE...

Dans le régime AGIRC (comme à l'ARRCO) le taux contractuel de cotisation, appliqué à la part de salaire annuel brut soumise à cotisation, détermine un montant de cotisation. Divisé par le prix d'acquisition d'un point de retraite, ce montant est converti en points de retraite AGIRC qui se cumulent tout au long de l'activité.

La pension est obtenue en multipliant le total des points de carrière par la valeur de service du point de retraite AGIRC. C'est donc l'évolution annuelle du prix d'acquisition du point de retraite et de sa valeur de service qui détermine le niveau de la retraite par rapport au salaire.

Entre 1947, date de la création du régime AGIRC, et 1993, le principe a toujours été d'indexer le prix d'acquisition du point de retraite et sa valeur de service sur l'évolution du salaire des cotisants au régime. Ainsi, le droit à retraite ouvert annuellement par chaque point représentait un pourcentage constant du salaire des cotisants.

Cette « règle d'or » permettait de garantir, pour une carrière complète, une pension représentant un pourcentage déterminé du salaire soumis à cotisation (à l'AGIRC, la part de salaire supérieure au plafond de la Sécurité sociale) de l'ordre de 72 % en 1993.

Or, à partir de 1993, les accords signés par le Medef, la CFDT, FO, la CFTC et la CFE-CGC ont désindexé la valeur de service du point de l'évolution du salaire sans même l'indexer sur l'évolution des prix. De ce fait, tous les droits à retraite en cours de constitution et toutes les pensions liquidées ont perdu depuis lors 7,35 % de pouvoir d'achat et le taux de remplacement du salaire par la pension s'est effondré d'un quart.

Vous êtes appelé-e, avec 1 500 000 cadres, techniciens, agents de maîtrise et ingénieurs, à élire le conseil d'administration de votre caisse de retraite complémentaire cadre : Malakoff Médéric Retraite AGIRC.

Ces élections sont importantes : elles vous permettent de vous prononcer sur le pilotage du régime de retraite AGIRC ainsi que sur le niveau des pensions qu'il vous versera.

En pratique, vous recevrez à votre domicile, à partir du 14 avril, le matériel de vote par correspondance et disposerez jusqu'au 9 mai pour vous exprimer.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

L'essentiel de vos futurs droits à retraite procède de l'AGIRC et de l'ARRCO qui vous verseront respectivement 40 % et 20 % de votre retraite totale. Ces régimes sont exclusivement pilotés par les organisations syndicales salariées et patronales, sans intervention de l'État.

POURTANT LES DROITS AGIRC ET ARRCO SONT EN CONSTANTE DIMINUTION DEPUIS 1993 !

Là où, en 1993, pour une carrière de 37,5 ans, le régime AGIRC versait 72 euros de pension brute pour 100 euros de salaire brut, il ne versera plus, pour une carrière de 41 ans, que 55 euros soit une baisse de... 24 % ! Côté ARRCO la diminution est de 20 %. Ces baisses résultent des accords qui, en modifiant les mécanismes d'acquisition des droits à retraite, ont programmé un décrochage continu du niveau des retraites par rapport aux salaires.

La CGT et son Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens (UGICT-CGT) est la seule organisation à n'avoir signé aucun de ces accords et préconise de tirer les leçons de l'expérience pour rectifier.

En réduisant ainsi le niveau des retraites complémentaires obligatoires, le Medef poursuit un triple objectif :

- ⇒ s'exonérer de tout accroissement des ressources financières des régimes AGIRC et ARRCO ;

- ⇒ contraindre les retraités à cumuler un emploi mal rémunéré avec une médiocre retraite et susciter ainsi une nouvelle main-d'œuvre, taillable et corvéable à merci, en concurrence avec les plus jeunes générations ;
- ⇒ créer un marché de l'épargne retraite au profit du secteur bancaire et de la finance internationale, en manque de liquidités pour renflouer des fonds de pension partout menacés de faillite.

OUI, MAIS...

Tous les systèmes d'épargne retraite (PERE, PERP ou PERCO) sont exposés aux aléas des marchés financiers et de ce fait ne permettent pas de se constituer un revenu de remplacement fiable pour la retraite.

Aux USA, depuis 2008, de nombreux octogénaires se voient contraints de rechercher un emploi parce que leur fonds de pension a fait faillite ou a amputé leur rente de 40 à 60 %, voire plus...

En France, banquiers et assureurs proposent des produits d'épargne retraite assortis de perspectives de rentes sur lesquelles ils ne prennent aucun engagement ! Tout retournement du marché est donc intégralement supporté par les salariés. Alors, pourquoi prendre des risques que les banquiers se refusent de prendre à votre place ?

De surcroît, l'effort d'épargne est hors d'atteinte du commun des cadres : d'après la FFSA¹ et l'Observatoire Européen de l'Épargne, pour espérer compenser une baisse de 20 points du niveau des retraites, il faudrait épargner chaque année pendant 30 ans deux mois de salaire..., sans aucune garantie de prestation à la clef !

QUELLES SOLUTIONS ?

D'abord, affecter au financement des régimes obligatoires et solidaires des ressources suffisantes pour rétablir le droit à retraite dès 60 ans avec au moins 75 % du salaire net :

- ⇒ en mettant à contribution les revenus financiers des entreprises : environ 210 milliards d'euros annuels dont l'assujettissement aux cotisations sociales permettrait de dégager 58 milliards d'euros ;
- ⇒ en supprimant les exonérations de cotisation patronale, sans effet sur l'emploi (30 milliards par an) ;
- ⇒ en étendant l'assiette des cotisations patronales pour la retraite à l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises tout en modulant le taux de ces cotisations pour favoriser les entreprises de main-d'œuvre ainsi que celles qui développent l'emploi, les salaires, la recherche et les investissements socialement responsables.

Ensuite, accorder à la CGT et à son UGICT la majorité absolue des suffrages lors des élections AGIRC pour que les signataires d'hier soient mis en minorité et ne puissent continuer demain à réduire vos droits à retraite.

NOUS VOUS INVITONS DONC À VOTER ET FAIRE VOTER MASSIVEMENT POUR LA LISTE UGICT-CGT.

¹ FFSA : Fédération française des sociétés d'assurances

Pour en savoir plus ou nous contacter : <http://www.60ansatauxpleinjytiens.com>

UNION GÉNÉRALE DES INGÉNIEURS, CADRES ET TECHNICIENS DE LA CGT

263 rue de Paris - Case 408 - 93516 Montreuil Cedex - Tél. : 01 48 18 81 25 - Fax : 01 48 51 64 57



Communiqué de l'Union Confédérale des Retraités CGT

Augmentation des pensions : nous sommes très, très loin du compte !

L'augmentation des pensions de base annoncée pour le 1^{er} avril 2012 est : **+ 2,1%**. Après celle de 2,30% pour les retraites complémentaires, elle n'est pas de nature à corriger un bilan désastreux en matière de politique économique et sociale, de rémunérations et de retraite.

Elle ne changera en rien le quotidien de millions de retraités qui peinent à boucler leur fin de mois. Les titulaires de basses pensions resteront fragilisés et, parmi eux, une majorité de femmes qui, pour la plupart, s'enfoncent dans la pauvreté.

Les diverses réformes sur les retraites engagées depuis 1993 ont conduit à une baisse généralisée de plus de 20% du niveau de vie de tous les retraités. La réforme de 2010 imposée par Nicolas Sarkozy, les hausses de prix en tout genre, la sur-taxation des mutuelles, les dispositions gouvernementales et autres plans d'austérités adoptés au cours de ce quinquennat n'ont fait qu'amplifier la dégradation du pouvoir d'achat des pensions des retraités et futurs retraités.

L'insupportable est atteint et il est grand temps de changer de politique en mettant fin à cette spirale infernale qui constitue un facteur de paupérisation continue des retraités et qui pèse sur la consommation et donc sur l'emploi.

- **Parce que c'est vital pour vivre dignement leur retraite,**
- **parce que l'argent existe pour satisfaire les revendications,**
- **parce que, comme pour les salaires, c'est nécessaire pour sortir de la crise,**

les retraités exigent, et dans l'urgence, un relèvement substantiel des pensions, des retraites complémentaires, et plus particulièrement pour les plus basses.

La CGT revendique :

- *Le minimum de retraite au niveau du SMIC et que celui-ci soit porté à 1 700 € brut par mois.*
- *Le retour à l'indexation des pensions et retraites sur l'évolution du salaire moyen.*
- *300 € par mois pour tous au titre du rattrapage.*
- *La pension de réversion à 75% de la retraite initiale.*
- *Le retour de la revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} janvier.*
- *Le rétablissement de la demi-part fiscale pour les veuves, veufs, divorcés, séparés.*

Les retraités qui sont également appelés à participer à l'élection présidentielle ont l'occasion d'exprimer, par leur vote, leur volonté de voir une autre répartition des richesses qui privilégie les revenus et le niveau de vie des salariés, des retraités et de la protection sociale.

Montreuil, le 29 mars 2012

LES FRALIB RENFORCENT ENCORE LA VIGILANCE



Les salariés veulent pouvoir accéder à leur lieu de travail.

social Les salariés de l'usine de Gémenos appellent les citoyens à surveiller avec eux le site

Ils en appellent aux citoyens. Redoutant un « passage en force de la direction », les salariés de Fralib de Gémenos demandent aux personnes solidaires de leur lutte d'adhérer à un comité de surveillance citoyenne de l'usine, afin d'assurer une présence en continu, le jour sur place et la nuit à l'extérieur. La méfiance est née du renforcement de l'équipe chargée de l'accueil et de la sécurité à l'entrée du site.

Unilever assigné en référé

« Nous avons vu arriver deux personnes d'une société privée sans que le comité d'entreprise (CE) ne soit informé officiellement de leur rôle exact », souligne Gérard Cazorla, secrétaire du CE. La situation s'est un peu plus tendue samedi dernier, lorsqu'une dizaine d'élus du personnel ont été empêchés de pénétrer sur le site. Ils souhaitent, disent-ils, se rendre à leur local syndical, situé sur le parking de l'usine. Ayant fait constater la situation par un huissier, les salariés assignent ce vendredi matin Unilever devant le tribunal de grande instance (TGI)

de Marseille.

La direction d'Unilever, propriétaire de l'usine Fralib, affirme de son côté que « le site est fermé le week-end ». « Pour des raisons de sécurité, on ne peut entrer comme on veut sur un site industriel en France », insiste Sophie Jayet, la directrice de la communication du groupe.

En lutte pour sauver de la fermeture leur usine de thé Eléphant, les salariés de Fralib maintiennent plus que jamais la vigilance. « Le lien très étroit entre le gouvernement et Unilever nous amène à l'être d'autant plus », affirme Olivier Leberquier, délégué [CGT](#).

Un récent article du quotidien Le Monde, en date du mardi 27 mars, fait en effet état d'informations selon lesquelles le ministère du Travail aurait bloqué une lettre d'observation de la direction régionale du travail à celle de Fralib. Or cette lettre relèverait les irrégularités du troisième plan de sauvegarde pour l'emploi. Celui-ci est l'objet d'une audience en référé devant le TGI de Marseille mercredi prochain. Assurément, la prochaine date-clé d'un conflit social qui dure depuis maintenant dix-huit mois.

Rectificatif

A la suite de notre article paru dans l'édition du 21 mars, la direction de Fralib précise qu'elle « serait disposée à mettre 1,5 million d'euros [et non 20 millions comme écrit] sur la table pour revitaliser le territoire en aidant à la création de 180 emplois dans les entreprises de la région ».

Dès mesures sociales autoritaires et arbitraires

L'événement social du quinquennat aura été la mobilisation de plusieurs millions de salariés, de retraités, d'étudiants et de chômeurs pendant huit mois, marqués par des grèves et des manifestations monstres pour s'opposer à la réforme des retraites qu'a voulu imposer Nicolas Sarkozy en 2010. La fin de la retraite à 60 ans, qui ne figurait pas dans le programme du candidat de 2007, a ainsi été votée par le Parlement et promulguée le 9 novembre, malgré l'opposition de 70% des Français. Il est souhaitable, après avoir été salué comme la marque du « capitaine Courage » par les commentateurs professionnels, que cet acte soit sanctionné par le salarié électeur qui va s'exprimer bientôt. Cette réforme est symbolique à plus d'un titre de l'action du président sortant qui assure, aujourd'hui, avoir changé pour mieux échapper au bilan peu glorieux du point de vue de la situation des salariés.

La crise d'un mode de développement économique, qui consacre depuis des décennies la valorisation du capital au détriment du travail, aura systématiquement servi d'alibi commode pour imposer brutalement une longue liste de décisions qui ont fragilisé ceux qui n'ont que leur travail pour espérer en vivre décemment.

Il cherche à convaincre que la crise a entravé son action. Certes ! Mais en répondant favorablement à la quasi-totalité des doléances patronales dans le domaine fiscal, réglementaire et sur le droit du travail, sans aucune contrepartie des entreprises, il ne s'est pas attaqué aux véritables causes de la crise, il en a augmenté les conséquences les plus lourdes. La précarité et l'exclusion par le chômage ont progressé alors que, parallèlement, ceux qui sont au travail y souffrent davantage encore de la flexibilité, des sous-effectifs, de l'usure prématurée... pour des salaires inférieurs à 1500 euros pour un salarié sur deux.

Il est inacceptable de s'entendre dire que les salariés coûtent trop cher dans le pays qui a la productivité horaire du travail la plus élevée au monde alors qu'augmente le nombre de travailleurs pauvres en activité ou en retraite. Réforme des 35 heures, heures supplémentaires défiscalisées, extension du travail le dimanche, blocage du smic, restriction du droit de grève et recul de l'âge de la retraite... autant de décisions parmi d'autres qui relèvent de ses choix politiques. Les services publics et la protection sociale auront pâti des énormes transferts d'argent public aux entreprises au nom de l'emploi. Pouvoir soigner sa famille et se loger vont bientôt être considérés comme des privilèges.

Nicolas Sarkozy confond le mandat politique légitimement obtenu et l'exercice des pleins pouvoirs que les électeurs ne lui ont jamais confiés. Il a multiplié les décisions autoritaires et arbitraires, ne reconnaissant aux syndicats de salariés que le droit d'accompagner la mise en œuvre de ses choix, jamais de les contredire et encore moins de les contester. Nous venons encore d'être mis devant le fait accompli par une loi qui bouleverse le droit du travail en autorisant l'employeur à faire fluctuer horaire de travail et salaire au gré de l'activité. La politique fiscale jusqu'au dernier moment aura été marquée du sceau de l'injustice avec la « TVA sociale ».

Si, d'après lui, « lorsqu'il y a des grèves en France, personne ne s'en aperçoit », il juge cependant indispensable de dénoncer les corps intermédiaires, dont les syndicats, qui

sont autant d'obstacles à son œuvre bienfaitrice. De deux choses l'une, ou les syndicats sont faibles, inutile donc qu'il s'en inquiète, ou ils sont suffisamment représentatifs au point de pouvoir mobiliser des millions de personnes comme en 2010 lorsque des choix fondamentaux sont en jeu, et

là, tout pouvoir doit en tenir compte, sans quoi la sanction tombe le jour venu. C'est aussi cela la démocratie.

Le président est l'un des fers de lance pour un nouveau traité européen qui institutionnalise la rigueur budgétaire et sociale rejetée par tous les syndicats européens. Dans ce cas-là, il n'envisage pas de référendum, la question à poser serait trop compliquée... ! Cette volonté de discréditer ceux qui résistent aujourd'hui à cette politique laisse augurer de ce que seraient les réformes pendant un autre mandat présidentiel, c'est-à-dire le dernier, sur la même trajectoire.

Il y aurait sans doute, dans le bilan, la retraite à 65 et 70 ans puisqu'elle est revendiquée par le Medef. Je n'ose imaginer ce qui survivrait du Code du travail, des conventions collectives ou de la Sécurité sociale en l'an 2017.

Qu'on ne vienne pas, dans ces circonstances aussi graves pour les salariés de notre pays, nous brandir l'impératif de « neutralité syndicale » pour espérer de la CGT un silence qui serait de la complicité.

Nous avons pour habitude de dire en toutes circonstances ce que nous pensons au regard de notre seul objectif : la défense des intérêts des salariés. C'est ce qui fait de la CGT le premier syndicat du pays.

Certes, le changement de président de la République ne sera pas suffisant pour faire disparaître la rentabilité financière de court terme qui règne dans les entreprises et ronge la société, mais c'est une condition nécessaire pour que l'action syndicale débouche sur de nouvelles politiques dans le domaine économique et social en France et en Europe. ■

PAR BERNARD THIBAUT

Secrétaire général de la CGT.

L'AGENDA

REVENDICATIF

AVRIL



DISTRIBUTION DU 4 PAGES CONFEDERAL

RDV à 06h45 au HPE



***réunion du collectif « conquête »* à 14h00 à l'UL**

ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DES ÉLECTIONS TPE



réunion du collectif « formation syndicale »

à 09h00 à l'UL

**ORDRE DU JOUR : BILAN DU NIVEAU I DE MARS,
PRÉPARATION DU NOUVEAU NIVEAU I, PRÉPARATION
DES STAGES À VENIR**

En direct des protocoles d'accords électoraux...



Protocoles signés chez :

- ➡ TLCM (Transport de denrées périssables)
- ➡ DISNOR LEADER PRICE
- ➡ JAMAIN
- ➡ APF
- ➡ ABSOLU SERVICES PROPLETE

Faites parler de la **CGT** pour les élections à venir dans ces
différentes entreprises auprès de vous : connaissances,
amis, famille...

pour présenter une liste **CGT**, et pour voter **CGT** !

Programme Formation Syndicale 2012

Union Locale CGT du Havre

Janvier

Du 16 au 20 ⇨ Niveau I

26 et 27 ⇨ Rédiger un tract /
Communication / Prise de parole

NOUVEAUX MODULES AJOUTES !

Juin

Du 04 au 08 ⇨ Niveau I

28 et 29 ⇨ Rédiger un tract /
Communication / Prise de parole

Février

16 et 17 ⇨ Délégué du Personnel

Annulé

Septembre

Du 24 au 28 ⇨ CHSCT

Mars

Du 19 au 23 ⇨ Niveau I

Octobre

11 et 12 ⇨ Délégué du Personnel

25 et 26 ⇨ Feuille de paie / Protection
sociale

Avril

Novembre

Du 26 au 30 ⇨ Niveau I

Mai

25 ⇨ Représentativité

Décembre

03 et 04 ⇨ Rédiger un tract /
Communication / Prise de parole

Réunions du collectif formation de l'UL à 09h00 :

Les 21 mai et 12 novembre

Coût des modules : 40 € par stagiaire repas compris

Coût du Niveau I : 80 € par stagiaire repas compris

Cependant le coût ne doit pas être un frein à la formation des syndiqués, l'UL regardera au cas par cas si le syndicat ne peut pas prendre en charge l'inscription.

L'Union des Syndicats CGT présente le

60^{ÈME} SALON DES ARTISTES OUVRIERS



Laignel Françoise

**Salle
des Fêtes
Franklin**

Du vendredi 27 avril au jeudi 24 mai 2012

**Ouvert tous les jours
de 10h à 12h
et de 14h30 à 18h**

Sauf le dimanche matin

Entrée libre

**Tél. 02 35 25 39 75
cgtlehavre@orange.fr**



Berthelot Bernard

Imp. LSP - La Petite Presse - Le Havre

VERNISSAGE LE 27 AVRIL A 18H00

**Nous avons besoin de bénévoles pour le montage les 23 et 24 avril
ainsi que pour le démontage le 24 mai en fin d'après-midi et le 25 mai
Merci de vous inscrire auprès de Lydia**

Un relais sportif et historique

ANIMATION. La CGT prépare le 5e relais de Franklin qui se déroulera le vendredi 8 juin dans le quartier de l'Eure.

Le pôle Culture et sport de la CGT s'est réuni pour préparer le 5e relais de Franklin qui, comme l'année dernière, aura lieu dans le quartier de l'Eure. Le parcours sportif est aussi un parcours historique qui « *témoigne des modes de travail portuaire d'autrefois : la ligne de départ se trouvant à côté de la maison où a résidé Jules Durand, secrétaire du syndicat des charbonniers condamné à mort en 1926. Les coureurs passeront par des lieux emblématiques du quartier, parmi lesquels, la cloche des dockers et le foyer des marins* ». Puisque c'est le même parcours, il y aura un record à battre : 33 minutes.

Appel aux bénévoles

La course est ouverte à tous, famille ou entreprise, et à tous les niveaux, sportif ou non, puisque l'épreuve est, en fait, un relais cumulé par équipes de quatre. Le parcours fait 2,5 km, le premier coureur donne le relais au deuxième, mais continue de courir, et ainsi de suite. Le premier relayeur fait donc 4 tours, 10 km,



Les organisateurs réunis à l'Union locale CGT, bâtiment Franklin

le deuxième 3 tours, 7, 5 km, le troisième 2 tours, 5 km et le dernier ne fait qu'un tour, 2,5 km, ainsi, « *tous les coureurs sont ensemble pour le dernier tour* ». Une personnalité havraise donnera le départ, et à l'arrivée, avant ou après le barbecue, des douches seront disponibles au foyer des dockers. A noter que

pour les participants un certificat médical autorisant la participation est nécessaire et d'autres formes de participation sont possibles. Les bénévoles sont les bienvenus.

5e relais de Franklin : vendredi 8 juin à 19 heures. Départ et arrivée quai de Saône dans le quartier de l'Eure. contact : relaisfranklin@yahoo.fr

l'hebdo pratique

***Des liens, des infos, des blogs :
La rubrique interactive de l'hebdo !***

Projet industriel Renault Sandouville, le projet industriel proposé par la CGT : <http://www.1projet-1avenir.com/>

Le « 4 pages confédéral » sur le bilan du « quinquennat Sarkozy » est disponible à l'accueil de l'UL pour distribution dans les entreprises



Et les dernières publications du blog de l'UL : <http://ulcgtlehavre.hautetfort.com/>



C'est le printemps, profitez-en ! TLCVacances vous offre un bouquet de promos

Week-end de Pâques - du vendredi 06 au lundi 09 avril

- * Dives sur Mer – chalet 4 pers. - 200 €
- * Aiguillon sur Mer – chalet 5 pers. - 130 €
- * Mont Saint-Michel – mobil home 4/6 pers. - 200 €

Nos coups de coeur pour les vacances de Pâques

07 au 14 avril

- * Ile de Ré – mobil home 5/7 pers. - 120 €
- * Longeville – cottage 5/6 pers. - 120 €
- * Dives sur Mer – chalet 4 pers. - 325 €
- * Noirmoutier – villa 5 pers. - 249 € / villa 6 pers. - 279 €
- * Calviac en Périgord – chalet 4 pers. - 250 €
- * Espelette – chalet 6 pers. - 204 €
- * Saint-Aygulf – chalet 6 pers. - 199 €

28 avril au 05 mai

- * Noirmoutier – villa 5 pers. - 389 € / villa 6 pers. - 446 €
- * Calviac en Périgord – chalet 4 pers. - 250 €
- * Espelette – chalet 6 pers. - 272 €
- * Saint-Aygulf – chalet 6 pers. - 250 €
- * Propriano – chalet 5 pers. - 300 €

14 au 21 avril

- * Ile de Ré – mobil home 5/7 pers. - 185 €
- * Longeville – cottage 5/6 pers. - 222 €
- * Dives sur Mer – chalet 4 pers. - 365 €
- * Noirmoutier – villa 5 pers. - 311 € / villa 6 pers. - 356 €
- * Calviac en Périgord – chalet 4 pers. - 250 €
- * Espelette – chalet 6 pers. - 238 €
- * Saint-Aygulf – chalet 6 pers. - 250 €
- * Propriano – chalet 5 pers. - 300 €

21 au 28 avril

- * Longeville – cottage 5/6 pers. - 255 €
- * Noirmoutier – villa 5 pers. - 363 € / villa 6 pers. - 416 €
- * Calviac en Périgord – chalet 4 pers. - 250 €
- * Espelette – chalet 6 pers. - 255 €
- * Saint-Aygulf – chalet 6 pers. - 250 €
- * Propriano – chalet 5 pers. - 300 €



Vacances Eté

Il est encore temps de réserver
Disponibilités juillet et août

Noirmoutier – Oléron
Saint-Vincent sur Jard
Souillac - Saint-Aygulf,...

Week-ends Ascension - Pentecôte

Dives sur Mer – Saint-Vincent sur Jard – Noirmoutier
Souillac – Saint-Cyprien – Saint-Aygulf,...

Tarif à partir de 120 €

30 juin au 14 juillet
Partez matin !

Des réductions jusqu'à 30 %

Consultez notre site internet

Les brèves

- ☀ **Agrément** : nouvel agrément pour TLCVacances : immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours
- ☀ **Déménagement** : TLCVacances fait ses cartons le 01 juin pour emménager au 45 rue Gustave Nicolle au HAVRE



Retrouvez toute l'actualité, promotions, catalogues, nouveautés sur :

www.tlcvacances.fr

Réservations et paiements sécurisés en ligne - Tél. : 02.35.21.69.63 - reservations@tlcvacances.fr